



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_9_3

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 21

Votants : 31

Objet : Cession de seize Vélos à Assistance Electrique à la société AMC7

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE COMMUNALE - SAINTE MARGUERITE LAFIGERE, Bâtiment Mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 02 Décembre 2025

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur COMPAGNE Jacques
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L2122-22 qui prévoit que le Président peut, par délégation du conseil communautaire, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ; Considérant la Délibération n°D_2020_5_4 du 15 juillet 2020 portant délégations du conseil communautaire au Président et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 Euros ; Considérant qu'au-delà du seuil de 4 600.00 Euros, il incombe au conseil communautaire d'autoriser la vente des biens concernés.

Depuis maintenant plusieurs années, la Communauté de communes s'est dotée de Vélos à Assistance Électrique (VAE). L'objectif est de proposer de la location à tarif préférentiel aux particuliers, de participer au développement de cette filière et de développer la transition écologique.

Pour renouveler son parc de VAE et améliorer ainsi son offre, l'EPCI a lancé un marché.

Le Cahier des Clauses Particulières du marché stipulait la reprise d'anciens VAE.

La société AMC7 a été retenue : 23 VAE ont été achetés et 16 ont été repris.

Les Fiches d'inventaires concernées par cette vente sont :

Fiche d'inventaire 2017-2182-029 : 1 VAE Plus value : 690.00€

Valeur Nette comptable : 0.00€

Fiche 2018-2182-015 : 15 VAE Plus value : 6 113.12€

Valeur Nette comptable : 4 236.88€

Le conseil communautaire devra se prononcer sur la cession de ces 16 VAE, en l'état, au prix de 11 040.00€ (16 x

690.00€) et sur la sortie de ces biens de l'actif de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres,
APPROUVE la cession de ces 16 VAE à la société AMC7 au prix de 11 040.00€,
AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le